

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Session annuelle
du Conseil d'administration

Rome, 21 - 24 mai 2001

NOTES D'INFORMATION



Distribution: GÉNÉRALE

WFP/EB.A/2001/INF/10*

15 mai 2001

ORIGINAL: ANGLAIS

* Réimprimé pour raisons techniques

RAPPORT DE LA RÉUNION CONJOINTE DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DU PNUD/FNUAP ET DE L'UNICEF (AVEC LA PARTICIPATION DU PAM)

Une réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP et de l'UNICEF, avec la participation du PAM en la personne du Président de son Conseil d'administration, a eu lieu à New York le 26 janvier 2001.

Comme suite à une demande formulée lors de cette réunion, le Président du Conseil d'administration soumet ci-après à ce dernier le rapport de la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP et de l'UNICEF, avec la participation du PAM et demande au Conseil de prendre note du rapport et de le transmettre au Conseil économique et social.

¹ Reproduit ci-après.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (http://www.wfp.org/eb_public/EB_Home.html).

Réunion commune aux Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, à laquelle a participé le Programme alimentaire mondial
New York
(26 janvier 2001)

Allocution de Poul Nielson, Commissaire européen au développement et à l'aide humanitaire:
"Les Nations Unies et l'Europe: des partenaires multilatéraux actifs"

La première partie de la réunion commune était présidée par S.E. le Dr Movses Abelian (Arménie), Président du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance. L'Administrateur du PNUD, la Directrice exécutive de l'UNICEF, la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Directeur exécutif adjoint du Programme alimentaire mondial (PAM) et M.Poul Nielson, Commissaire européen au développement et à l'aide humanitaire étaient à la tribune. L'Administrateur du PNUD a présenté M. Nielson.

M. Nielson a mis l'accent sur le renforcement des relations entre la Commission européenne et les Nations Unies, ajoutant que ces relations pouvaient encore s'améliorer et que l'association des deux organisations pourrait devenir encore plus productive. Leur coopération devrait se faire plus systématique et être moins affaire de circonstances et de projets et il fallait un plus fort engagement mutuel dans la concertation des orientations. Ce renforcement de leur collaboration aurait pour base la reconnaissance de ce que les organismes des Nations Unies pourraient ajouter de valeur et apporter de compétences à la réalisation des priorités de la politique de développement de la Communauté européenne.

Évoquant le changement intervenu dans la politique de développement de la Commission européenne au cours de l'année écoulée, M.Nielson a indiqué les trois éléments majeurs qui avaient contribué à donner sa forme à la nouvelle approche que la Communauté européenne suivrait dorénavant dans sa politique de développement et sa coopération au développement. Tout d'abord, la Commission européenne et les ministres du développement de l'Union européenne avaient, lors des Conseils de mai et de novembre 2000, adopté une politique européenne du développement. Ensuite, les 15 pays de l'Union européenne et 77 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) réunis au sein du partenariat ACP-Union européenne avaient, avec le nouvel accord de Cotonou, franchi une étape importante dans leurs rapports. Enfin, la Commission avait pris des décisions lourdes de conséquences sur la manière de réformer et d'améliorer de fond en comble la gestion de l'aide extérieure de la Communauté. Ces trois décisions avaient eu pour but d'aider la Communauté à répondre à un double défi: rendre l'aide extérieure plus productive et aider les pays en développement à entrer progressivement dans le concert de l'économie mondiale.

La nouvelle politique de développement de la Communauté européenne se donnait pour objectif suprême de ses orientations et de ses activités le recul de la pauvreté. Dans une perspective mondiale, la Commission axerait son action sur six domaines pour lesquels elle disposait d'avantages comparatifs : le commerce et le développement; l'intégration et la coopération régionale; la mise en place de politiques macro-économiques liées à des stratégies de lutte contre la pauvreté, en particulier au renforcement de secteurs sociaux comme ceux de la santé et de l'éducation; la fiabilité et la stabilité des transports; les stratégies de sécurité alimentaire et de développement rural durable; le renforcement des capacités institutionnelles, la bonne gouvernance et la primauté du droit. Les questions qui, comme la problématique des

sexes, l'environnement et les droits de l'homme, touchent à plusieurs secteurs, seraient pleinement intégrées à toutes les activités.

Étant l'un des plus gros bailleurs de fonds pour l'aide au développement, la Communauté s'efforçait de tirer le meilleur parti possible des cadres et processus existants, comme les documents stratégiques de lutte contre la pauvreté et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Dans l'élaboration des documents de stratégies de pays pour les planifications pluriannuelles à venir, l'Union européenne ferait sa programmation sur la base de ces documents partout où ils seraient disponibles.

Les engagements pris lors du Sommet mondial pour le développement social serviraient de base à la définition des nouvelles orientations de la politique de la Commission européenne pour la coopération au développement. Ces engagements avaient été pleinement incorporés dans l'accord de partenariat ACP-Union européenne signé à Cotonou le 23 juin 2000. Cet accord mettait l'accent sur la lutte contre la pauvreté et l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale. On commencerait par renforcer la dimension politique des relations entre les pays ACP et l'Union européenne de façon à les rapprocher sur les plans des droits humains, de la règle démocratique, de la primauté du droit, de la bonne gouvernance, de l'égalité de sexes, de la prévention de la corruption et de l'importance de la communication et de l'information. Des accords régionaux de partenariat économique seraient conclus dans le cadre de zones régionales de libre-échange, ce qui permettrait aux pays ACP de s'intégrer progressivement à l'économie mondiale. La meilleure réponse à la globalisation des économies se trouvait dans la coopération et l'intégration régionales et le commerce était fortement lié aux problèmes de normes en matière d'environnement et de travail. L'accord de Cotonou ouvrait la voie à l'augmentation des investissements directs à l'étranger, que l'Union européenne avait l'intention de stimuler au moyen d'un nouveau mécanisme d'investissement doté d'un montant de 2,2 milliards d'euros. L'attribution des fonds serait fondée sur l'évaluation des besoins individuels de chaque pays et de ses résultats.

M. Nielson a également parlé de la réforme du service externe de la Commission qui devrait commencer en 2001. La recherche d'une plus grande efficacité reposait sur trois éléments principaux : un nouvel Office de coopération Europe-Aid pour gérer l'aide extérieure de l'Union européenne; la mise en place de mécanismes internes plus forts et mieux articulés pour donner qualité et cohésion à la programmation de l'aide fournie par la Commission européenne; un examen minutieux des engagements pris dans le but d'améliorer la rapidité et la qualité des dépenses. Le lancement de la première phase de déconcentration et de dévolutions de pouvoirs à 23 délégations en 2001 était bien avancée et comprenait l'offre de ressources humaines et matérielles. Toutes les délégations auraient bénéficié de cette mesure pour la fin de 2003.

L'un des buts de la gestion de l'aide extérieure était de renforcer la coopération avec un certain nombre d'organismes de développement et d'aide humanitaire des Nations Unies. Le nouveau *modus operandi* ouvrirait des espaces à l'instauration d'une forme de coopération plus souple avec les Nations Unies, ce que ferait aussi la passage à une culture d'entreprise au sein de la Commission européenne à l'égard des Nations Unies. Un certain nombre de rencontres capitales auraient lieu en 2001 concernant la lutte contre la pauvreté, notamment la Troisième Conférence sur les pays les moins avancés et la réunion relative au financement du développement.

La politique de développement de la Communauté européenne était entrée dans une ère nouvelle. Étant donné son rôle de partenaire mondial de premier plan dans la

coopération au développement, la Communauté était prête à assumer sa part de l'obligation commune d'oeuvrer à l'amélioration de la société internationale. Il fallait davantage, et non moins, de gestion mondiale. Le resserrement de la coopération entre la Communauté européenne et le système des Nations Unies renforcerait cette orientation.

Avant de conclure, M. Nielson a tenu à dire qu'il regrettait la décision récente prise par un important bailleur de fonds à l'égard du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), en particulier alors que tant de femmes, victimes de violences et marginalisées, avaient besoin de son aide. Il a fait valoir toute l'importance que revêtait le travail du FNUAP ainsi que de la Fédération internationale pour le planning familial, deux organisations qui faisaient beaucoup pour l'éradication de la pauvreté et pour l'avènement d'une communauté mondiale digne de ce nom.

Observations des délégations

Une délégation s'est félicitée de la nouvelle ère de coopération au développement dans laquelle la Communauté européenne disait être entrée. Sa volonté de partenariat avec les Nations Unies, en particulier, était quelque chose de très positif. Le plus difficile était de faire avancer la coordination et la coopération. L'oratrice a fait état du renforcement des activités opérationnelles des Nations Unies, de l'importance croissante des activités régionales et de l'intensification de la collaboration entre les Nations Unies et les institutions de Bretton Woods comme autant d'évolutions positives. Le développement appelait une approche réaliste et holistique de façon à pouvoir traduire aussitôt les idées nouvelles en principes d'action et en stratégies. Le resserrement des relations entre la Commission européenne et les Nations Unies dans le domaine du développement et des activités à but humanitaire était considéré comme hautement prioritaire par sa délégation, qui exerçait actuellement la présidence de l'Union européenne. La poursuite ultérieure du dialogue entre les Conseils d'administration et le Commissaire était à encourager.

Une autre délégation a exprimé sa gratitude au Commissaire pour s'être rendu en visite au Japon avant d'assister à la réunion commune des Conseils d'administration. Il était important, a-t-elle dit, d'assurer un soutien public à l'aide publique au développement (APD) au moyen de programmes bien conçus et efficaces. Elle se félicitait de l'ouverture de l'Office de coopération Europe-Aid. Son pays partageait un grand nombre des objectifs décrits par M. Nielson, en particulier celui de coopérer avec les Nations Unies. Au niveau des pays, les documents stratégiques de lutte contre la pauvreté ainsi que les plans d'action sectorielle représentaient des instruments essentiels. On devrait, pour la coordination des aides, procéder graduellement, sans chercher à imposer ses vues aux pays en développement. Les pays bénéficiaires de ces aides devraient pouvoir choisir, en fonction de leur propre situation, la forme d'aide au développement qui leur convient. On pourrait à cet égard envisager à la fois l'approche-programme et l'approche-projet.

D'autres délégations ont accueilli avec satisfaction l'importance que l'Union européenne attachait à l'aide au développement et le renforcement de sa coopération avec les Nations Unies. On espérait que la réunion sur le financement du développement contribuerait à inverser la tendance à la décrue des ressources mobilisées à cette fin. Une délégation a souligné les bons résultats que la collaboration régionale avait permis d'obtenir en matière de lutte contre la pauvreté dans la région Amérique latine et Caraïbes. Une autre a posé des questions concernant la coordination entre instruments de programmation au niveau des pays et sur la manière dont se ferait la coordination entre les programmes individuels des membres de l'Union européenne et le programme global de l'Union en la matière.

La Directrice exécutive de l'UNICEF a dit qu'elle savait gré au Commissaire Nielson de s'être employé à forger un partenariat entre l'Union européenne et les Nations Unies. L'UNICEF était résolue à oeuvrer avec l'Union européenne à la poursuite du dialogue envisagé par le Commissaire. L'UNICEF, a dit par ailleurs la Directrice exécutive, attendait avec beaucoup d'intérêt l'examen, prévu pour 2001, des résultats obtenus 10 ans après le Sommet mondial pour l'enfance.

La Directrice exécutive du FNUAP a remercié le Commissaire des paroles encourageantes qu'il avait eues pour le FNUAP et dit que celui-ci apporterait son soutien aux activités qu'il avait proposées, en particulier sur le plan régional.

Le Directeur exécutif adjoint du Programme alimentaire mondial a remercié le Commissaire de son exposé et indiqué que son organisation avait reconnu le rôle important de l'Union européenne en créant pour elle un siège dans son conseil d'administration.

L'Administrateur du PNUD s'est déclaré en faveur du nouveau partenariat entre les Nations Unies et l'Union européenne, dont il a souligné toute l'importance.

M. Nielson a répondu aux observations et aux questions, disant que la Commission envisageait avec plaisir l'accélération du dialogue avec les Nations Unies et soulignant l'importance de la coopération dans le domaine de la prévention des conflits et des efforts à faire pour combler l'écart entre crise et développement. Une coopération au développement efficace était, a-t-il dit, de la plus haute importance pour le maintien de l'appui public à l'APD. En ce qui concerne la programmation, il a dit toute l'importance des plans d'action sectorielle comme moyen d'améliorer la qualité et la prévisibilité des activités de développement. L'utilisation du document stratégique de lutte contre la pauvreté comme cadre permettait une meilleure coordination entre donateurs par l'intervention des institutions de Bretton Woods. Il fallait agir collectivement en faveur de programmes réalisables dont les résultats seraient tangibles. En réponse à une question, M. Nielson a répondu que l'Union européenne ne fournirait pas de contributions de base aux fonds et programmes des Nations Unies du fait que certains de ses membres étaient déjà donateurs. Il fallait espérer que la réunion relative au financement du développement contribuerait à mobiliser un appui public en faveur de l'APD.

Progrès réalisés dans l'emploi des cadres d'indicateurs pour évaluations communes de pays

La deuxième partie de la réunion commune des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM était présidée par Mme Ulla-Maija Finskas- Aho (Finlande), Vice-Présidente du Conseil d'administration du PAM, qui a transmis à l'assistance les salutations de son Président. Elle a dit que la séance serait consacrée aux progrès enregistrés dans l'établissement et l'emploi des indicateurs pour évaluations communes de pays et elle a présenté le Chef du groupe de travail du Groupe des Nations Unies pour le développement sur les indicateurs utilisés dans les évaluations communes de pays.

Le Chef du groupe de travail a dit que l'élaboration de ces indicateurs était un des meilleurs exemples de coopération entre organismes des Nations Unies, car, outre les organisations qui étaient représentées à la tribune, la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, toutes les commissions régionales et d'autres institutions encore avaient pris une part active à ce travail. Il a mis l'accent sur le fait que l'évaluation commune de pays était un processus

engagé et dirigé par le pays pour examiner et analyser l'état de son développement, que la souplesse des directives rendait celles-ci aisément adaptables aux besoins et à la situation du pays et que ce type d'opération favorisait la collaboration entre partenaires nationaux et internationaux en développement. La liste des indicateurs inclus dans le cadre qui figurait dans les directives relatives aux évaluations communes de pays était là à titre indicatif; elle n'avait rien de normatif ni d'exhaustif. Les indicateurs devaient permettre de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des principaux objectifs de développement définis dans le cadre des conférences, sommets et conventions des Nations Unies qui avaient eu lieu dans les années 90. Le cadre d'indicateurs permettait aussi de déceler les lacunes éventuelles de données et les domaines où un renforcement des systèmes nationaux de statistique s'imposait.

Afin de déterminer les progrès accomplis dans l'utilisation des cadres d'indicateurs pour évaluation commune de pays, le groupe de travail avait fait parvenir un questionnaire aux pays qui avaient procédé à cette évaluation commune depuis l'établissement des directives et il avait reçu des réponses de 36 des 37 pays considérés. L'opération avait fait apparaître que les équipes de pays des Nations Unies, qui faisaient ce travail avec la collaboration des gouvernements, utilisaient des indicateurs adaptés au pays. Le choix des indicateurs dépendait essentiellement des données dont on disposait. La plupart des équipes de pays avaient fait savoir qu'elles avaient travaillé en étroite coopération avec les administrations nationales, en particulier avec les offices nationaux de statistiques et les ministères d'exécution, et qu'il avait été beaucoup fait appel à des experts nationaux. L'enquête avait montré l'importance capitale du rôle de l'office national de statistique pour le choix et l'agrément des indicateurs. À cet égard, la plupart des équipes de pays avaient fait savoir qu'elles s'en étaient tenues aux données de sources nationales et que c'était uniquement dans des situations de crise ou d'après conflit qu'elles avaient puisé abondamment à des sources internationales.

L'enquête avait montré que la plupart des équipes avaient établi des bases de données pour le suivi des conférences internationales ou qu'elles envisageaient de le faire. Toutefois, les contraintes de ressources et le manque de compétences faisaient qu'il était difficile de les tenir à jour. Les indicateurs des cadres d'évaluation commune de pays étaient utilisés comme base pour l'évaluation et l'analyse de la situation du pays, pour la détermination des domaines dans lesquels il était urgent d'intervenir et de mettre en place des programmes et comme instruments pour activités conjointes de plaidoyer et de programmation. Un bon nombre d'équipes de pays avaient fait état d'interactions entre les évaluations communes de pays et d'autres cadres directifs et plusieurs avaient parlé d'articulations sur les documents stratégiques de lutte contre la pauvreté. Beaucoup disaient avoir en place des programmes pour renforcer leur capacité statistique ou envisageaient de le faire au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

Le Président a indiqué qu'il resterait plusieurs problèmes à résoudre. Les cadres d'indicateurs pour évaluation commune de pays auraient besoin d'évoluer pour tenir compte des priorités nouvelles mises au jour par les plans nationaux, les bilans des conférences et la Déclaration du millénaire. La collecte des données coûtait cher et on ne disposait que de ressources modiques pour renforcer les systèmes statistiques. Il fallait donc que la communauté internationale continue à soutenir ce genre d'activité de son assistance financière et technique. L'établissement des nouveaux indicateurs devrait se faire en s'inspirant de ce qui s'était fait de mieux jusque là et tirer parti d'une plus grande participation nationale et régionale.

Communication de l'équipe de pays pour le Népal

Le Vice-Président de la Commission nationale de planification du gouvernement népalais a fait savoir que le système des Nations Unies menait des activités au Népal depuis 1951 et que les nombreux résultats tangibles de son action avaient permis d'améliorer la vie du peuple népalais, ajoutant que les Nations Unies étaient un ami et partenaire de confiance du gouvernement. Il a cité trois projets à la réalisation desquels le PNUD, l'UNICEF et le PAM apportaient leur concours en fonction de l'avantage comparatif de chacun. Il a pris bonne note des mesures concrètes prises pour renforcer la coopération par l'intermédiaire des évaluations communes de pays et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. En sa qualité de chef du groupe national d'étude sur le projet d'évaluation commune, il avait été particulièrement satisfait de la richesse du débat sur les problèmes de développement du pays auquel la formulation de ce mécanisme avait donné lieu.

La création du cadre d'indicateurs pour évaluation commune de pays avait duré 18 mois, période au cours de laquelle une série de consultations avait eu lieu avec divers organismes gouvernementaux chargés de la collecte des données et avec les décideurs et autres fonctionnaires auxquels ces données étaient destinées. Ils étaient arrivés à la conclusion qu'il fallait trouver un juste milieu entre ce qui était souhaitable et ce qui était réalisable. Les groupes thématiques interinstitutions des Nations Unies étaient à mentionner en particulier pour la part qu'ils avaient prise à l'établissement définitif des besoins en données et de leurs sources. Ces données, très complètes et à jour, permettraient au gouvernement de suivre systématiquement la réalisation des objectifs définis par les conférences internationales. Mention devait être faite des étroites relations de travail qui s'étaient établies entre le gouvernement népalais et les organismes des Nations Unies en vue de rendre le recensement de la population, qui devait avoir lieu bientôt, plus équitable du point de vue des sexes.

Le Coordonnateur résident des Nations Unies et Représentant résident du PNUD a dit que le cadre d'indicateurs pour évaluation commune de pays utilisé au Népal avait contribué à dresser un bilan global de la situation du développement et à faire voir quels étaient les grands problèmes à résoudre. Il donnait une assise à l'analyse des besoins de développement et il permettait de suivre les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs établis au niveau mondial et ceux du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. On avait pu, grâce à lui, déceler les lacunes de données et déterminer les besoins en renforcement de capacités. Il faisait partie d'une stratégie à trois volets - évaluation, analyse et action - bien soudés entre eux. Les indicateurs qui avaient été choisis l'avaient été pour leur adéquation au contexte népalais et parce qu'on pouvait disposer de données de bonne qualité. Ceux qui avaient participé au processus - l'administration, les organismes des Nations Unies et autres partenaires en développement - s'étaient constitués en groupes spéciaux interinstitutions pour décider des indicateurs à utiliser. Ils s'étaient entendus sur 114 indicateurs, établis sur la base de 28 sources gouvernementales et de 7 sources internationales, mais il restait quelques lacunes à combler. C'est pour combler ces lacunes que le système national d'information avait besoin s'être renforcé dans les domaines de la collecte des données, du traitement des données et de l'harmonisation des services statistiques.

Le Représentant du FNUAP au Népal a fait savoir que l'utilisation des indicateurs pour évaluation commune de pays au Népal y avait réduit la fréquence des chevauchements d'activités entre organisations et stimulé l'esprit d'équipe et le zèle au sein du personnel des Nations Unies présent dans le pays. Le document correspondant

avait été bien accueilli, et pas seulement au Népal. Parlant des enseignements à en tirer, le Représentant du FNUAP a fait valoir que le processus aurait encore pu gagner en participation, ajoutant que cela avait accru la charge de travail déjà lourde des groupes spéciaux interinstitutions. Il a dit aussi qu'il aurait été plus productif d'utiliser une approche par référence aux droits dès le début.

Les résultats de l'évaluation commune avaient mis en lumière les obstacles que le Népal devait vaincre pour réussir à se développer. Le plus gros de ces obstacles était de réduire un état de pauvreté de revenu endémique: 42 % de la population vivaient au-dessous du seuil de pauvreté établi par le gouvernement lui-même et le plan national de développement prévoyait de réduire de moitié ce pourcentage d'ici 2015. Les disparités de revenu étaient grandes et l'indicateur du PNUD pour le développement humain mettait le pays à un rang peu enviable. Le taux d'accroissement de la population demeurait élevé (celle-ci doublait tous les 29 ans) et les indicateurs de santé, comme le taux de mortalité maternelle et les taux de mortalité des nouveau-nés et des moins de cinq ans, étaient inquiétants. Le Népal avait les taux de mortalité juvénile les plus élevés d'Asie du Sud et les femmes n'y avaient guère accès aux soins prénatals. Les taux de scolarisation au niveau du pri-maire étaient en hausse, mais ils étaient encore faibles par rapport aux autres pays et il y avait de gros écarts entre la scolarisation des filles et celle des garçons. Et les femmes continuaient à souffrir d'autres handicaps encore.

Le Représentant de l'UNICEF a parlé de la manière dont le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement aiderait le pays à passer du stade de l'analyse à celui de l'action et il a donné deux exemples. Il a commencé par faire le point sur l'éducation des filles: le taux net de scolarisation des filles dans le primaire était inférieur de 19 points à celui des garçons. Une analyse en avait été faite qui avait montré que les programmes actuels ne faisaient rien pour combler cet écart et qu'il fallait augmenter le nombre des enseignantes et améliorer la qualité de l'enseignement dispensé aux filles. Il existait maintenant, avec le Plan-cadre, un programme commun conçu pour atteindre ces objectifs. Dans le deuxième exemple, l'évaluation avait mis au jour des lacunes de données sur le marché de l'emploi en ce qui concerne la part respective des hommes et des femmes, le travail des enfants et le secteur non structuré. On avait pu voir ainsi que la politique suivie par le gouvernement en matière d'emploi avait omis de s'attaquer à certains des problèmes les plus épineux du pays. C'est pourquoi le Plan-cadre avait prévu la fourniture d'un appui commun pour la mise en place d'un système d'information sur le marché de l'emploi et la réalisation d'une enquête sur la population active.

Le Représentant du PAM/Directeur de pays a axé son intervention sur les activités communes des Nations Unies au Népal, activités qui avaient pour principale aire géographique les régions les plus déshéritées du pays. Les organismes des Nations Unies coopéraient à la réalisation d'un certain nombre de projets dans plusieurs districts de l'ouest du pays qui souffraient de déficit alimentaire. L'Initiative Achham, qui avait été lancée dans un district de l'ouest, faisait coopérer l'UNICEF, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le FNUAP, le PAM, le PNUD et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) à des projets qui concernaient la démarginalisation des femmes; la survie, la croissance et le développement de l'enfant; la lutte contre le VIH/sida; la bonne gestion des affaires publiques; la formation de revenu et la création d'emplois ainsi que l'amélioration de la situation économique et sociale des populations de basse caste et des opprimés. Plusieurs organismes coopéraient aussi à une initiative commune contre la traite des femmes et des filles.

Le Représentant permanent du Royaume du Népal a dit que le fait qu'on avait choisi le Népal pour thème d'une communication spéciale aux réunions communes des conseils d'administration témoignait de la confiance et des fructueuses relations de travail qui existaient entre son gouvernement et les organismes des Nations Unies. Comme ces organismes avaient été de tout temps les meilleurs et les plus sûrs partenaires du pays, le gouvernement népalais s'attachait à rechercher leur coopération. Il lui serait agréable mettre en oeuvre tout modèle susceptible de faire avancer le développement du pays, ce qu'étaient, à n'en pas douter, les évaluations communes de pays et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. Cela dit, il ne fallait pas perdre de vue que le Népal ne pouvait pas se permettre le luxe d'expérimentations dont le succès ne serait pas raisonnablement assuré et que la marge d'erreur était très étroite. Il devait certes y avoir compatibilité entre donateurs et entre secteurs, mais il fallait voir que la création d'une multiplicité d'outils de planification poserait de gros problèmes à un pays aussi vulnérable que le Népal.

Les délégations ont accueilli avec satisfaction la communication de l'équipe de pays des Nations Unies au Népal ainsi que les déclarations du Vice-Président de la commission nationale de planification et du Représentant permanent. Plusieurs délégations ont fait valoir l'importance des évaluations communes de pays et dit souhaiter voir mettre ce processus au coeur des efforts de développement des Nations Unies. Elles espéraient que son rôle serait d'axer les débats, durant l'examen triennal des orientations du Conseil économique et social (ECOSOC) ainsi que dans le débat de fond, sur les indicateurs et le renforcement des capacités dans la Commission de statistique. La communication et l'exposé du chef du groupe de travail du Groupe des Nations Unies pour le développement sur les indicateurs utilisés dans les évaluations communes de pays avaient montré ce qu'on pouvait en attendre pour le renforcement des capacités. Ils avaient montré aussi le rôle fondamental des indicateurs comme moyen d'aider les pays à atteindre leurs objectifs de développement et d'orienter l'assistance des Nations Unies.

Plusieurs délégations constataient avec plaisir que les évaluations communes de pays donnaient la priorité aux indicateurs à base de sources nationales. Une a dit qu'il faudrait songer davantage à l'intérêt que présenteraient également des indicateurs régionaux. On a fait savoir qu'il fallait poursuivre l'analyse de la validité des différents indicateurs - un unique indicateur global ne conviendrait pas pour tous les pays. L'évaluation commune de pays appartenait au pays lui-même, mais des consultations étaient nécessaires avec tous les membres du système des Nations Unies et, dans la mesure du possible, avec des organismes représentant la société civile, le secteur privé ainsi que les donateurs bilatéraux. Il fallait mieux faire s'accorder les modes de collecte de données et la demande dans les pays en développement. On espérait que l'analyse commune de situation contribuerait à réduire le nombre des analyses que donateurs et gouvernements auraient à faire.

Une délégation a fait ressortir toute l'importance qu'il y avait à établir clairement que les évaluations communes de pays et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement devaient correspondre aux objectifs des pays pour lesquels ils étaient conçus et à faire en sorte que les gouvernements jouent un rôle de premier plan dans leur élaboration. On a indiqué qu'il fallait faire examiner par la Commission de statistique des Nations Unies, organisme intergouvernemental qui en déterminerait la validité technique, les indicateurs utilisés pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs définis par les conférences. Il n'y avait, par exemple, pas d'objectifs convenus par la communauté internationale ou de moyen de vérifier l'application des principes de bonne gouvernance. La même délégation a dit que tous les indicateurs devaient être conformes aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Elle a fait savoir aussi que les

dispositions des accords conclus dans le cadre des conférences mondiales s'appliquaient à tous les pays, et pas seulement aux pays en développement.

Une délégation a indiqué que son gouvernement avait fait une évaluation de la manière dont l'évaluation commune et le Plan-cadre pour l'aide au développement étaient appliqués dans deux pays. Il y avait eu, a-t-elle dit, des progrès pour ce qui concerne le travail en équipe, ajoutant qu'à son avis, plus forte serait la collaboration à l'élaboration des évaluations communes, meilleurs seraient les programmes d'aide au développement. Il ne fallait pas oublier qu'il s'agissait là d'un processus, donc appelé à évoluer et à se développer. Une autre délégation a fait observer qu'il devenait de plus en plus difficile de convaincre le contribuable de la valeur de l'aide publique au développement. De sorte que le rôle des évaluations communes de pays et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement pourrait être aussi de montrer au public que l'argent donné en son nom ne l'était pas en pure perte. L'important était de veiller à ne pas trop bureaucratiser le processus et de laisser à ces mécanismes assez de souplesse pour répondre aux besoins de pays en développement différents. La même délégation a demandé davantage de coordination avec les activités des donateurs bilatéraux.

Dans sa réponse, le Vice-Président a dit que le renforcement des capacités était au cœur même des processus d'évaluation commune et de plans-cadres. Dans son pays, les résultats en avaient été très bons, le gouvernement étant intervenu dès le premier débat concernant l'établissement des indicateurs. Voilà qui était absolument nécessaire si le gouvernement devait sentir qu'il en avait la propriété. Le processus avait montré, toutefois, combien il était nécessaire de renforcer l'infrastructure du pays en matière d'information. Et c'était ce que faisaient des organismes des Nations Unies en aidant le Bureau central de statistique à se doter de moyens accrus pour générer des données et les diffuser.

Le Représentant résident a dit que les donateurs bilatéraux intervenaient dans les réunions de groupes thématiques et qu'ils faisaient partie du processus de consultation. Les problèmes qu'il y aurait à résoudre avaient trait, notamment, à l'insuffisance des données et à la nécessité de rendre l'appareil institutionnel du pays mieux à même de répondre à ce besoin. Le chef du groupe de travail a dit qu'il y avait eu de gros progrès dans la mise en application des évaluations communes, mais qu'il s'agissait d'un processus qui en était encore à ses débuts. Il fallait continuer à le revoir et à le peaufiner, surtout pour que le gouvernement puisse y prendre part et en assumer la maîtrise. Il fallait continuer à renforcer les capacités, surtout en ce qui concerne les données relatives aux différences entre sexes, données qui, souvent, n'existaient qu'à l'état rudimentaire. C'était là un domaine où les organismes des Nations Unies étaient particulièrement actifs. Le Représentant résident reconnaissait que l'on manquait d'indicateurs de bonne performance. Il a dit, par ailleurs, qu'il était vrai que l'évaluation commune de pays était un outil destiné aux pays en développement. Toutefois, les organismes chargés d'observer l'application des dispositions des traités internationaux le faisaient, pour les droits civile et politiques, dans les pays développés aussi bien que dans les pays en développement.

Débat avec les Directeurs exécutifs des fonds et programmes

La troisième partie de la réunion commune était présidée par S. E. M. Gert Rosenthal (Guatemala), Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP. Il a accueilli à la tribune la Directrice exécutive de l'UNICEF, la Directrice exécutive du FNUAP, l'Administrateur du PNUD et le Directeur exécutif adjoint du PAM.

Le Président du Conseil d'administration a invité les délégations à changer de niveau de débat, à passer du niveau des pays à celui, plus général, des organismes eux-mêmes. Une délégation a demandé ce que serait la prochaine étape pour l'intégration du processus d'évaluation commune et de Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement aux méthodes du programme et ce que serait le rôle d'une approche par référence aux droits. L'Administrateur du PNUD a mis en lumière les objectifs adoptés lors du Sommet du Millénaire des Nations Unies, dont il a dit qu'ils apportaient une nouvelle énergie au processus de Plan-cadre et engageaient les gouvernements à conclure des alliances mondiales et nationales. Ceci permettrait aux équipes de pays de s'aligner sur les objectifs du Sommet, ce qui donnerait ainsi plus d'efficacité à la coopération entre tous les partenaires et faciliterait, de ce fait, la programmation. L'Administrateur a insisté sur le fait que l'application d'une approche par référence aux droits n'impliquait pas imposition d'un programme d'inspiration extérieure au pays, mais plutôt l'occasion d'une mobilisation des partenaires présents dans le pays en vue de réaliser des progrès d'une manière à laquelle tous puissent s'associer. La Directrice exécutive du FNUAP a fait observer que cette façon de procéder donnait aux gouvernements les outils dont ils avaient besoin pour honorer les obligations prévues par les traités auxquels ils étaient parties.

La Directrice exécutive de l'UNICEF a indiqué qu'un certain nombre de pays - comme le Cambodge, la Colombie et le Mozambique - étaient en train d'adopter ce type d'approche. Elle a appuyé sur le fait que la mise en application de l'évaluation commune de pays et du Plan-cadre pour l'aide au développement devrait se faire sous la direction du gouvernement avec la participation de tous les partenaires, y compris les organisations non gouvernementales. Elle a noté qu'on avait beaucoup progressé sur la voie de la "nationalisation" du processus et que la jonction entre, d'une part, ces deux mécanismes et, d'autre part, le document stratégique de lutte contre la pauvreté et le cadre de développement intégré était en train de se faire. Rappelant qu'au cours des premières réunions communes, les conseils d'administration en étaient à se demander ce que pourraient être les évaluations communes et les plans-cadres, voici que les membres de ces conseils en étaient déjà à débattre, au bout d'un laps de temps relativement court, de ce qui avait été réalisé. Pour éviter que le processus ne devienne un fardeau, la Directrice exécutive de l'UNICEF et la Directrice exécutive du FNUAP ont indiqué qu'il n'y aurait plus à faire d'analyses de situation au niveau des agents d'exécution et que ces analyses avaient déjà été remplacées, dans certains cas, par les évaluations communes et les plans-cadres.

Un certain nombre de délégations ont remercié les membres de l'équipe de pays du Népal de la qualité de leur communication et fait observer que la coopération des Nations Unies dans ce pays se justifiait à tous points de vue. Une délégation a demandé comment faire profiter d'autres équipes des leçons à retenir du succès de la formule évaluation commune/Plan-cadre pour l'aide au développement au Népal et quel type de rôle de direction pourrait être exercé par l'échelon central. Une autre voulait savoir ce qui pourrait être fait pour assurer un développement et une diffusion plus larges de l'information et comment faire intervenir davantage les institutions de Bretton Woods dans les activités du système des Nations Unies. Une délégation a demandé à être renseignée sur le rapport qu'il y avait entre les données utilisées dans les rapports nationaux sur le développement humain et celles qui l'étaient pour les évaluations communes.

L'Administrateur du PNUD a dit que de gros efforts étaient en cours, dans le cadre d'activités communes de formation, en vue de faire connaître les bonnes pratiques en la matière et que, dans les cas où il était constaté que le processus accusait du retard, le Groupe des Nations Unies pour le développement envoyait des missions pour évaluer la

situation et pour prêter leur concours aux équipes de pays. En ce qui concerne la diffusion de l'information, il a appelé l'attention des membres du Conseil d'administration sur les nouveaux sites Internet: RC Net (le réseau des coordonnateurs résidents des Nations Unies) et DevLink (communications à l'intention des équipes de pays des Nations Unies). Il a indiqué par ailleurs que les organismes des Nations Unies coopéraient avec les institutions de Bretton Woods par l'intermédiaire des cadres de développement intégrés et des documents stratégiques de lutte contre la pauvreté. Il a, pour finir, mis l'accent sur le fait que ce qu'il fallait, en fin de compte, c'était une forte emprise du pays sur le processus.

Une délégation a noté que, dans les pays en développement, la collecte nationale de données était généralement faible et souligné qu'un renforcement des capacités s'imposait à cet égard. Une autre a dit que les indicateurs devraient, par leur variété et leur souplesse, pouvoir s'accorder avec la situation du pays. Une autre a demandé des éclaircissements sur le rôle des commissions régionales. La Directrice exécutive de l'UNICEF a dit que les commissions régionales étaient tenues informées et que l'interaction s'était améliorée et s'affirmait toujours davantage. La Directrice exécutive du FNUAP a fait savoir que son organisation avait apporté son concours aux commissions régionales pour la collecte des données, ajoutant que la coopération était déjà très forte dans ce domaine.

Le Directeur exécutif adjoint du PAM a rappelé qu'il y avait eu, au cours de son histoire, des périodes où le système des Nations Unies avait changé radicalement de cap. Le mécanisme des évaluations communes de pays et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement représentait un outil logique et rationnel pour comprendre les événements du passé, et notamment les conférences internationales des années 90. Il y avait actuellement une évidente volonté de coopération et beaucoup d'équipes de pays obtenaient de bons résultats. Il y avait aussi en présence, toutefois, des organismes qui avaient, chacun de son côté, à s'acquitter séparément d'un important mandat.

Résumant le débat, le Président du Conseil d'administration a dit que d'appréciables progrès avaient été faits dans le domaine des cadres d'indicateurs. Il a appelé l'attention sur l'importance d'une prise en main nationale du processus et indiqué que ces cadres devaient être adaptés aux besoins du pays.

Déclaration de la Directrice exécutive de l'UNICEF sur la sécurité du personnel

Prenant la parole au nom du Groupe des Nations Unies pour le développement pour répondre aux préoccupations exprimées concernant la sécurité du personnel, la Directrice exécutive de l'UNICEF a dit que la sécurité du personnel des Nations Unies était une question de la plus haute importance pour l'ensemble du système. Au cours des dernières années, les risques s'étaient très fortement accrus, en proportion directe de la multiplication des conflits armés et de l'aggravation de l'instabilité. Il fallait de toute urgence pouvoir disposer de ressources supplémentaires pour améliorer de manière sensible la sécurité du personnel de terrain. Seuls les gouvernements étaient en mesure de susciter la volonté politique et les ressources additionnelles nécessaires et seuls les gouvernements pouvaient instituer des mesures de nature à en finir avec une culture d'impunité qui laissait en liberté ceux qui commettent des crimes contre le personnel des Nations Unies.

Elle a rappelé que le Secrétaire général avait fait établir une série de propositions tendant à la mise en place d'un minimum d'arrangements de sécurité et qu'il avait demandé le versement d'un montant additionnel de 5 millions de dollars à un fonds d'affectation spéciale qui existait déjà. Comme les contributions à ce fonds avaient tardé à

se manifester, elle priait instamment les membres des conseils d'administration de prendre des engagements fermes à cet égard afin de protéger le personnel des Nations Unies.

Prononçant la clôture de la réunion, le Président du Conseil d'administration a adressé ses remerciements aux membres du groupe de travail, aux directeurs exécutifs et à ses collègues des Conseils d'administration. La réunion avait été bénéfique aux organismes en présence : ils s'en trouvaient enrichis sans avoir eu à déroger à leur mandat. Et, conformément à la demande du Conseil économique et social, le rapport de la réunion commune lui serait transmis par les bureaux des trois Conseils d'administration.